

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

- 1) Le karatéka se présente au dojo en kimono blanc (karate-gi), au moins 2 minutes avant le début du cours. Des vestiaires sont mis à dispositions des élèves un quart d'heure avant le début des cours.
- 2) L'élève est invité à se présenter dans un kimono propre et à sa taille. Les ongles des mains et des pieds seront soigneusement coupés courts et propres afin d'éviter tout risque de blessure. Les bagues, bracelets, montres, bijoux et colliers sont strictement interdits.
- 3) A partir de 3^e kyu (ceinture marron), le kimono « avancé » est obligatoire.
- 4) Le professeur et ses assistants détiennent l'autorité incontestée du dojo; en cas de manquement vis à vis de ceux-ci, l'élève peut se faire exclure du cours voire du club.
- 5) Le membre n'étant pas en ordre de cotisation ou de licence se verra refuser l'accès au dojo.
- 6) En cas de blessure lors d'un cours, une déclaration d'accident doit être remplie le jour même. Une couverture partielle est prise en charge par votre licence. La police d'assurance détaillée se trouve au lien suivant : www.ffk.be/assurance.html
- 7) Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets au vestiaire ou dans les locaux et l'enceinte du club.
- 8) Le club organise 2 voire 3 passages de grade chaque année. Ceux-ci ont lieu en dehors des heures de cours pour les membres de plus de 12 ans et ont un coût de 5 euros.
- 9) Tout litige non prévu au règlement sera tranché par le comité du Karate Club Shitokai Louvain-la-Neuve – Grez-Doiceau.

